



PV du conseil d'école du vendredi 24 juin 2022

Ordre du jour

1. Installation du conseil d'école
Approbation du compte-rendu du 11 mars 2022
2. Organisation pédagogique et effectifs pour 2022/2023
3. Bilan des projets menés dans les classes
4. Cycle Natation pour 2022/2023
5. Sécurité à l'école
6. Bilan financier de la coopérative scolaire
7. Elections des représentants des parents d'élèves : vote par correspondance / vote électronique
8. Francas / Périscolaire
9. Questions écrites des parents

Présents :

Mmes Girardclos, Perriguet, Gallay, Malugani, et Vauclair (enseignantes).
Mmes Boissenin, Godard et Poulleau, M. Pouthier (représentants des parents d'élèves).
M. Morel (adjoint au maire de Saint-Maurice-Colombier), M. Dodivers (maire de Blussans), Mme Faivre (conseillère municipale de Blussans), Mme Labeuche (conseillère municipale de Villars-sous-Écot).
M. Chatot (DDEN)

Excusés :

Mme Vieille-Marchiset (Inspectrice de l'Éducation Nationale)
M. Demangeon (maire de Saint-Maurice-Colombier)

Secrétaire de séance : Mme Malugani.

Séance ouverte à 17h35

1. Installation du conseil d'école – Approbation du PV du conseil d'école du 11 mars 2022

Mme Malugani est désignée secrétaire de séance.

Le PV du conseil d'école du 11 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation pédagogique et effectifs pour l'année scolaire 2022/2023

Suite à une mesure de carte scolaire, l'école comptera 4 classes à la rentrée au lieu de 5.

Mme Perriguet quittera l'école l'an prochain. Mme Gallay garde son poste dans l'école.

Voici les effectifs pour l'an prochain :

PS : 10 élèves,	MS : 13 élèves,	GS : 8 élèves,	CP : 9 élèves,
CE1 : 15 élèves,	CE2 : 6 élèves,	CM1 : 16 élèves,	CM2 : 18 élèves.

95 élèves sont donc attendus à la rentrée 2022.

Le conseil des maîtres n'a pas encore décidé de la répartition, cela dépendra des arrivées et des départs mais voici deux propositions éventuelles :

Proposition 1			Proposition 2		
PS / MS	10 / 13	23	PS / MS	10 / 13	23
GS / CM1	8 / 16	24	GS/CP/CE1	8 / 9 / 6	23
CP / CE1	9 / 15	24	CE1 / CE2 / CM1	9 / 6 / 8	23
CE2 / CM2	6 / 18	24	CM1 / CM2	8 / 18	26

La rentrée des classes est fixée au jeudi 1^{er} septembre 2022.

3. Bilan des projets menés dans les classes.

Course solidaire au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque : 564 € de dons. Un grand merci à tous les enfants et les parents qui ont participé à cette action.

Du CP au CM2 : Transat Jacques Vabre -Initiatives-cœurs : suivre les bateaux dans leur course autour du monde.

GS-CP :

- Sorties en forêt Les arbres au cours des saisons ; Respect de la forêt ; Les animaux de la forêt.
- Calendrier inversé dès le 25 novembre : chaque jour, les élèves seront « invités » à faire une bonne action : un petit mot gentil aux parents ou frères et sœurs, une aide à la maison, un sourire et un compliment sincère à un ami...

Maternelles, CP et CE1-CE2 : Grande Lessive sur le thème : « ombres portées »

GS/CP et CE1/CE2 :

- Cycle natation à la Citédo. 7 élèves de CE2 ont validé l'ASSN, 5 élèves n'ont pas progressé et n'ont même pas pu valider le 1^{er} test (il y a 7 tests en tout) car ils n'ont pas pu surmonter leur appréhension de mettre la tête dans l'eau.

CE1/CE2 :

- Projet théâtre, mise en scène de saynètes.
- Clément aplati : faire voyager un personnage de livre pour découvrir la France et d'autres pays (paysages, monuments, alimentation...)

CM1 :

- sortie le 13 mai 2022 à la Bibliothèque de l'Isle-sur-le-Doubs pour participer au projet Micro-folie avec un intervenant. Le projet micro-folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs. Les enfants ont pu découvrir les chefs-d'œuvre de nos plus grands musées nationaux en version numérique sur grand écran guidés par un animateur.
- Participation à la dictée Francophone.

CM2 :

- Sur la base de la lecture de "Sans famille" : étude des différentes conditions de vie des enfants dans le monde.
- Classe numérique et les usages du numérique e-Perischool avec des animateurs de PMA. Les CM2 ont bénéficié de 10 séances d'1h30 avec des animateurs de PMA. Ils sont venus avec 10 ordinateurs et une imprimante 3D. initiation à la programmation, fabrication d'un objet 3D, programmation d'un petit robot.
- Participation au concours de maths « Eurékamaths ». Les CM2 ont obtenu la médaille d'or à l'écrit et sont dans l'attente des résultats oraux sur le calcul mental.
- APER *Attestation de Première Education à la Route*. Les CM2 s'entraînent dans la cour toute une semaine et passent les épreuves devant l'école avec Mme Malugani en fin de semaine. Tous les CM2 ont progressé et ont validé leur APER
- GQS (gestes qui sauvent). Apprendre à donner l'alerte, se mettre en PLS, les premiers gestes de secours.

Sorties scolaires :

GS, CP, CE1 et CE2 sont sortis le mardi 14 juin à la Damassine à Vandoncourt (Thème des abeilles)

PS, MS, CM1 et CM2 sont allés au Naturoparc à Hunawhir.

Très belles sorties, adaptées au niveau des enfants. A réitérer.

4. Cycle Natation pour 2022/2023

Les directives ministérielles ont évolué, il s'agit maintenant de mettre en place et de valider deux dispositifs : **Aisance Aquatique** (pour les 4-6 ans) et **Savoir Nager en Sécurité** (pour les 7-12 ans).

Ainsi nous avons reçu les précisions suivantes de l'inspection :

Quelques directives ont évolué, notamment concernant les niveaux de classe à privilégier pour les modules :

1. MS/GS et CM1/CM2
2. CP (s'il reste des créneaux)
3. Autres niveaux (s'il reste des créneaux).

Il est à noter que, compte-tenu du fait qu'il soit nécessaire d'avoir un encadrement supérieur pour les classes de maternelle, les créneaux pour les MS/GS sont très peu nombreux (ils représentent environ 10 créneaux sur les 100 pour la Citéd'O à titre d'exemple). Ainsi, bien que l'aisance aquatique soit une priorité nationale, les possibilités au niveau local ne pourront pas répondre à toutes les demandes pour l'année scolaire 2022-2023.

Nous nous sommes concertées et nous ne voyons pas comment, avec les effectifs de l'an prochain et les répartitions que nous aurons comment nous organiser pour assurer le cycle natation pour l'année 2022/2023

Si nous emmenons les MS/GS, ce sera obligatoirement un stage massé. Sur 4 jours, deux séances par jour, matin et après-midi avec repas sur place. Il faudra donc des parents disponibles sur la journée entière y compris le midi.

Après discussion, le conseil d'école souhaite que les MS/GS ou les GS/CM1 puissent aller à la Citédo. Mme la directrice va contacter la Conseillère pédagogique pour avoir de plus amples informations sur le dispositif aisance aquatique et reviendra par mail vers les membres du conseil d'école. Les inscriptions doivent être faites pour le 4 juillet

5. Sécurité à l'école

Le mardi 21 juin 2022, nous avons procédé à un exercice d'évacuation incendie (déclenchement imprévu à 10h00). Celui-ci s'est déroulé normalement. L'enseignante en EPS à ce moment-là dans la cour élémentaire a entendu le signal

M. Morel nous informe que la municipalité a commandé 7 capteurs de CO2 qui seront installés dans les différentes salles de l'école. Il nous informe également que la commande est passée pour mettre un escalier dans le patio pour pouvoir évacuer les élèves si besoin.

Une liste de petits travaux à faire pendant les congés d'été va être remise à la municipalité avant les vacances scolaires.

6. Bilan financier de la coopérative scolaire

La coopérative présente un solde de **3415,71 €**.

Les comptes de l'école sont consultables par tous, sur demande auprès de la directrice de l'école.

L'animation contrat rivière Doubs pour les CE1, CE2 et CM1 a coûté 140 €
La sortie cinéma des CM1/CM2 a coûté 120 € pour les entrées, 50 € pour le bus
Le bus pour la sortie des CM1 à l'Isle-sur-le-Doubs a coûté 50 €
La sortie au Naturoparc, 540,50 €
La sortie à la Damassine, 120 €
Les médailles des olympiades, 100 €

Mme la directrice remercie la commune de Blussans pour la subvention de 200 € reçue.

7. Elections des représentants des parents d'élèves : vote par correspondance / vote électronique

Par Arrêté du 19/08/2019, le directeur d'école peut décider, après consultation du conseil d'école, d'organiser le vote **exclusivement** par correspondance.

La demande avait été faite lors du premier conseil d'école puis réitérée au second conseil d'école.

Il avait été évoqué également la possibilité de vote électronique (voir PV du conseil d'école du 11 mars 2022). Les décrets d'application ne sont pas encore sortis mais ils le seront probablement cet été.

Après consultation du conseil d'école, celui-ci émet un avis favorable pour ces deux modes de vote à l'unanimité pour l'année 2022/2023 si la possibilité en est donnée pour le vote électronique.

8. Francas – Association Grandir les pieds dans le Bié

Le bilan des Francas sera envoyé à l'ensemble des parents quand il nous aura été transmis.

Mme Poulleau rappelle les actions de l'année : marché de Noël, vente de fromages et salaisons, vente de chocolats, chasse aux œufs dans le village et la fête des enfants. Ces actions ont été bien suivies et ont permis de réaliser un bénéfice.

Concernant la fermeture de classe, un courrier sera envoyé à M. l'IA-DASEN ainsi qu'aux députés nouvellement élus.

Mme la directrice remercie l'ensemble des parents pour toutes les actions menées cette année.

9. Questions écrites des parents

La dernière simulation incendie le 8 mars a mis en évidence un dysfonctionnement de l'alerte sonore (aucune maîtresse ne l'aurait entendue). Quelle suite est donnée ?

L'alerte sonore a fonctionné mais l'ensemble des enseignantes se trouvait en récréation à ce moment-là et avec le bruit de la cour, personne ne l'avait entendue à part les adultes présents dans l'école et qui ont alerté les enseignantes.

Mardi, l'enseignante qui se trouvait dans la cour en EPS a entendu le signal même si elle était en extérieur.

Pourriez-vous nous éclairer sur la gestion des devoirs à la maison ?

En effet, La circulaire du 29 décembre 1956 supprime des devoirs à la maison précisant qu'aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe. Elle a été abrogée par la circulaire de 1994 qui proposait d'instaurer sur le temps scolaire un temps pour les études et les devoirs. Ce temps existe-t-il ?

Nous comprenons la nécessité que nos enfants puissent réviser leurs leçons au quotidien. Mais la réalité organisationnelle due aux horaires de travail des parents qui rentrent tard, impacte leur supervision des devoirs à la maison. Dans l'intérêt des enfants, serait-il possible d'anticiper systématiquement les devoirs du soir (donner le vendredi l'ensemble des devoirs de la semaine suivante par exemple) afin d'éviter désormais qu'une masse importante de devoirs soit donnée la veille pour le lendemain comme cela s'est produit pour certaines classes cette année.

Les devoirs écrits à la maison interdits en primaire en 1956

Tout commence par une circulaire datant du 29 décembre 1956 où il est écrit « *aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe.* » Ainsi, comme le rappelle cette circulaire : « *le travail écrit, fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité.* » Puis, la circulaire du 6 septembre 1994 vient abroger ce texte. Elle met en place les études dirigées qui permettent de « *s'assurer de l'assimilation des notions et des connaissances qui ont fait l'objet d'un apprentissage dans la journée ou dans la semaine.* » Elles doivent durer 30 minutes par jour et doivent être « *mise en place pendant le temps scolaire* ». Par ailleurs, les études dirigées doivent constituer un temps privilégié d'apprentissage du travail en autonomie. Ainsi, les « *maîtres doivent aider les élèves à intégrer diverses méthodes et à les utiliser à bon escient.* »

Enfin, la circulaire rappelle qu'en raison de ces études dirigées, les élèves ne doivent pas avoir de devoirs écrits à faire à la maison. Le travail en dehors de la classe doit se limiter « *à des leçons à apprendre et à un travail oral.* »

Les devoirs à la maison sont-ils autorisés aujourd'hui ?

Un rapport de 2008 préconise de clarifier la situation. En effet, comme l'écrivent les rapporteurs, la circulaire de 1994 a continué à interdire les devoirs à la maison « *au motif qu'il existait, sur le temps scolaire, un temps réservé aux études dirigées et aux devoirs (...)* Or ce temps a complètement disparu en 2008. Il apparaît urgent de préciser la nature exacte de ce qui est interdit et de ce qui ne l'est pas hors du temps de classe ». D'ailleurs, selon le rapport, les devoirs à la maison restent une pratique assez généralisée et acceptée par les parents, les élèves et les professeurs. Notons que cela concerne essentiellement les maths et le français.

Quelques années plus tard, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République précise dans l'une de ces annexes que les devoirs écrits à la maison sont formellement interdits pour les élèves d'école primaire. En revanche, rien n'interdit un professeur de donner des leçons à apprendre chez soi ou de faire à la maison un travail oral, comme une recherche ou une lecture. Et cette loi est le dernier texte qui parle du travail à faire en dehors du temps scolaire.

A partir de la rentrée 2022/2023, plus aucun devoir écrit ne sera donné aux élèves (même si très peu était donné en réalité). Les leçons, la lecture, la mémorisation des tables, des poésies, recherches... restent obligatoires et quasi quotidiennes.

Pour ce qui est de l'anticipation une semaine à l'avance, il n'est pas toujours facile de prévoir à l'avance toutes les leçons qui peuvent être amenées à changer au dernier moment selon la difficulté rencontrée. De même pour la lecture, il se peut que l'on avance plus ou moins vite. Il n'est pas possible d'anticiper précisément les pages qui seront à lire pour la semaine suivante.

Questions diverses

M. Morel souhaiterait savoir si, dans le cadre de la transmission intergénérationnelle, il est possible que les enfants puissent à nouveau venir chanter aux cérémonies des 11 novembre et 8 mai. Il note que peu d'enfants et de parents sont présents à ces cérémonies.

Les enseignantes sont favorables à mener un projet autour de ces commémorations.

Séance levée à 19h20

Fait à Saint Maurice Colombier, le 24 juin 2022.

La secrétaire de séance :

Mme Malugani



La présidente du conseil d'école :

Mme Vauclair

